



ARRETE SUR LA CIRCULATION
« travaux de raccordements optiques dans infrastructures Télécom existantes »
Place du Commerce – Rue Binot Paulmier
Du lundi 08/02/2021 au 22/02/2021 soit 15 jours

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de l'entreprise Axians Fibre Normandie,
Représentée par Christophe Rigal, 02 33 77 59 19
D'effectuer des travaux de raccordements optiques dans infrastructures Télécom existantes

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à effectuer des travaux demandés, à partir du 08/02/2021 jusqu'à la fin des travaux

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera affiché de part et d'autre des voiries par l'entreprise,

ARTICLE 3

Les panneaux de signalisation correspondants seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 4

L'entreprise est chargée de prévenir les riverains,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 02/02/2021
Le Maire, Christian Minot

